

Dordogne

ENVIRONNEMENT

Où en est le développement de

Sur les 29 projets périgourdins que le département a vu émerger entre 2011 et 2022, 20 ont été abandonnés et deux refusés par le préfet

Émilie Delpeyrat
e.delpeyrat@sudouest.fr

La Dordogne serait-elle une terre d'irréductibles ? Depuis 2011, année au cours de laquelle a émergé le premier projet éolien périgourdin à Verteillac et Cherval en Périgord vert, aucune machine n'est encore parvenue à déployer ses pâles sur le département. Ce ne sont pourtant pas les projets qui ont manqué ces dix dernières années.

Selon le collectif Forces Périgord qui rassemble dix des 16 associations périgourdines opposées à l'implantation des éoliennes en Dordogne, 29 projets (équivalant à plus de 140 éoliennes) ont fleuri sur le territoire entre 2011 et 2022. D'abord au nord (Champagne-et-Fontaine, Puymangou, Parcou, Saint-Aulaye, etc...), puis à l'est (Sainte-Orse, Azerat, Saint-Rabier) et au sud (Capdrot, Mazeyrolles, Naussannes, Boissy, etc.).

« L'opposition concerne une minorité de personnes »

Sur le nombre, 20 ont été abandonnés et deux autres (La Queue d'âne à Saint-Jory-de-Chalais et Saint-Saud-Lacousière et La Plaine de Péricaud à Champagne-et-Fontaine et La Rochebeaucourt-et-Argentine) ont été refusés par le préfet (RES a depuis fait appel de la décision préfectorale devant la Cour administrative d'appel de Bordeaux, qui a ordonné la construction de la centrale éolienne de La plaine de Péricaud. Un recours contre un arrêté préfectoral complémentaire a été déposé par l'association Citoyenneté environnement Périgord (CEP). Seul le projet du Grand-Clos, à cheval sur les communes de Puymangou et de Parcou, a été validé par le représentant de l'État (la décision préfectorale a depuis donné lieu à une série de recours devant la justice).

« Exception périgourdine » Impossible de savoir si d'autres départements ont enregistré



Aucune éolienne n'a encore vu le jour sur le sol périgourdin. ARCHIVES DOMINIQUE JULLIAN



autant d'abandons en dix ans : ni les associations opposées « aux usines éoliennes », ni même la délégation régionale de l'association France énergie éolienne (FEE), qui représente les sociétés de développement, ne disposent de statistiques précises sur le sujet.

En comparant la situation de la Dordogne à celles de la Charente et de la Haute-Vienne, les associations veulent pourtant croire à une « exception périgourdine ». « À chaque fois, les promoteurs éoliens se heurtent à une opposition populaire très forte : les Périgourdins, de tous les milieux et de toutes les couleurs politiques, se mobilisent pour défendre la beauté de leur environnement, sa biodiversité et son attractivité touristique », rappelle Thierry Bonne, le président de l'association 3D, également animateur de Forces Périgord.

Cet opposant de la première heure en veut pour preuve le

nombre d'associations créées en réaction à l'émergence de nouveaux projets et la capacité de mobilisation dont a su faire preuve la population locale lors des enquêtes publiques : « Entre octobre et novembre 2014, 371 contributions ont été enregistrées dans le cadre de la

« La Dordogne est un département difficile. On préfère se concentrer sur les Landes et la Gironde »

consultation publique organisée à La Rochebeaucourt et Champagne-et-Fontaine », comme mentionné dans le fascicule de Forces Périgord.

« En Dordogne comme dans toute la France, l'opposition concerne une minorité de personnes », s'empresse-t-on de tempérer du côté du dévelop-

peur éolien Abo-Wind. « Ils se font beaucoup entendre, mais le nombre d'opposants n'est pas représentatif quand on le compare à celui des habitants d'une commune », complète Mathieu Bernard, le délégué régional de l'association FEE.

De tous les porteurs de projets, seul EDF renouvelables est prêt à concéder que « la Dordogne est un département difficile. On préfère se concentrer sur les Landes et la Gironde. Quitte à essayer des difficultés, autant que ce soit sur un territoire à fort potentiel. »

« Des raisons objectives » Pour justifier les abandons, les développeurs préfèrent mettre en avant des raisons « objectives », le plus souvent techniques ou légales. « Les développeurs ont de bonnes raisons d'abandonner. Cela peut être dû à la présence de couloirs d'aviation qui empêchent le développement des machines en hauteur ou à la pré-

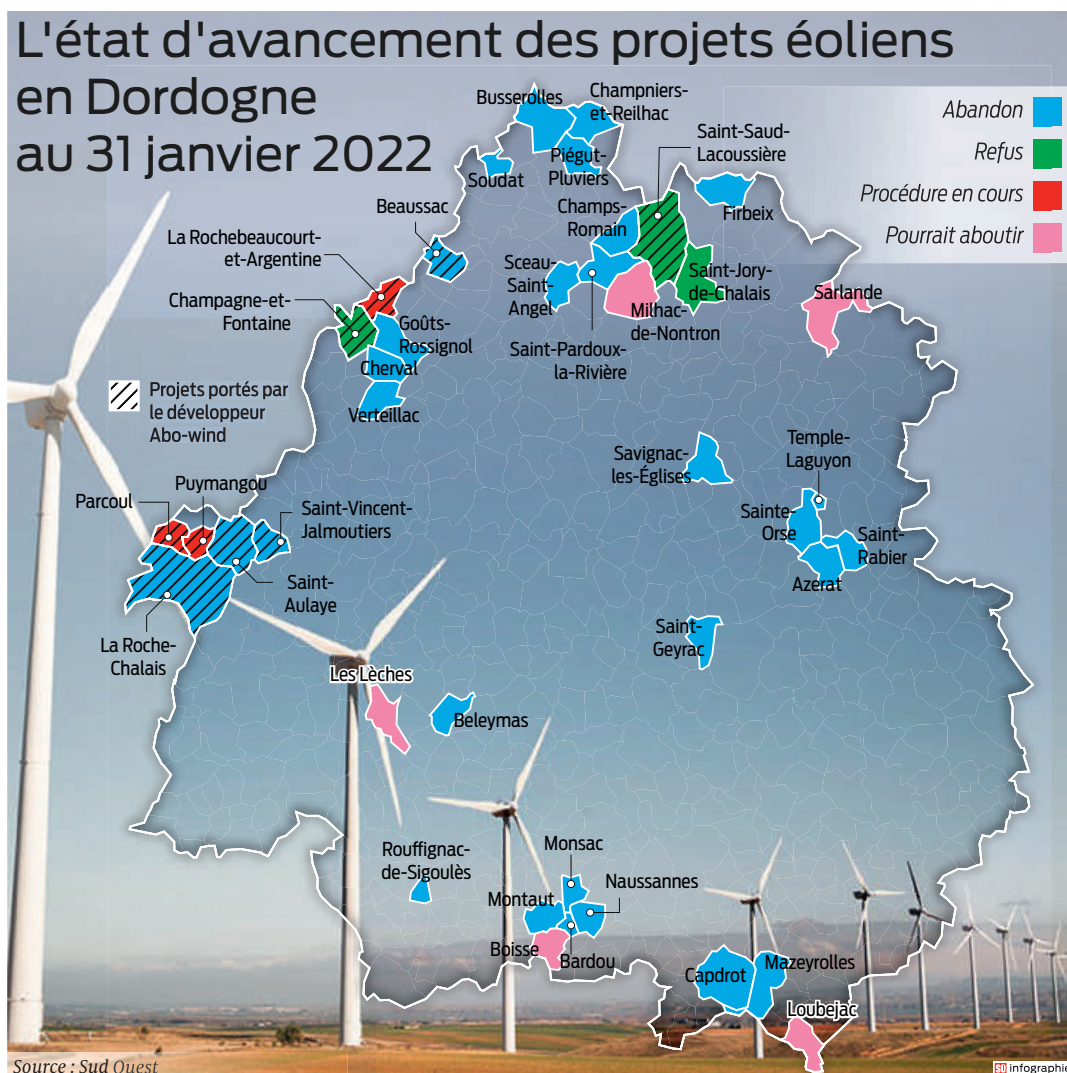
L'IMPÉRATIF ÉOLIEN

La Dordogne, terre d'irréductibles ? « Il y aura des éoliennes en Périgord, recadre le délégué régional de FEE, Mathieu Bernard. Il y a un impératif à produire de l'électricité à partir d'énergies renouvelables, conformément aux objectifs fixés par la puissance publique. » « La Dordogne reste une zone propice à l'éolien, au photovoltaïque, au stockage et à l'hydrogène. C'est la raison pour laquelle nous continuons à étudier d'autres projets », confirme la direction d'Abo-Wind.

sexe d'un habitat dispersé qui rend difficile le respect de la distance minimale de 500 mètres entre une éolienne et une maison d'habitation », explique Mathieu Bernard qui ne souscrit pas à la thèse de « l'exception périgourdine ». « La Dordogne n'est pas un cas isolé, relativise-t-il. À ce jour, aucun des départements de l'ex-région Aquitaine n'a d'éoliennes sur son territoire. »

l'éolien dans le département ?

L'état d'avancement des projets éoliens en Dordogne au 31 janvier 2022



Sur la feuille de route du préfet

La Dordogne est vierge de toute implantation éolienne. Mais le restera-t-elle encore longtemps ? Jeudi 27 janvier, à l'occasion de sa première cérémonie de vœux aux corps constitués, le nouveau préfet de la Dordogne, Jean-Sébastien Lamontagne, n'a pas caché que le développement des énergies renouvelables (éolien, biomasse, solaire) faisait partie des objectifs prioritaires de sa feuille de route fixée.

Comme son prédécesseur, Frédéric Perissat, l'avait fait remarquer avant son départ dans une interview accordée à « Sud Ouest », le représentant de l'État a laissé entendre que « la Dordogne n'était pas spécialement en avance dans le domaine des énergies renouvelables (ENR) ». « Elles représentent 16,6 % de l'énergie consommée par le département », a argumenté Jean-Sébastien Lamontagne, précisant au passage que « l'objectif était d'atteindre les 30 % en 2030.

Le débat est nécessaire

Avisé des crispations que provoquent les projets éoliens en Périgord, le préfet a plaidé pour « un développement mesuré, maîtrisé, raisonné et raisonnable ». « Cela ne peut pas se faire n'importe où et à n'importe quel prix. Il doit y avoir un débat avec l'ensemble des parties concernées. »

É. D. avec B. M.

Ces projets qui cristallisent le plus de tensions

Les parcs éoliens qui ont une chance d'aboutir en Dordogne se heurtent à la mobilisation d'associations de riverains

Dans la Double, le projet de parc éolien des Grands-Clos porté par Abo-Wind à Saint-Aulaye-Puymangou et Parcoul-Chenaud a été autorisé par le préfet en 2021, au grand dam de l'association du Val de Dronne et de la Double (3D) qui a saisi la justice. Début décembre, l'avocat de la structure associative a obtenu le droit de se pourvoir en cassation devant le Conseil d'État pour tenter d'obtenir l'annulation du permis de construire.

Deux recours ont également été déposés par 3D et une galaxie de soutiens contre les deux arrêtés, qui valident l'installation classée pour la protection de l'environnement et permettent au développeur éolien de dé-

roger à l'interdiction de destruction d'espèces et d'habitats protégés.

La tension est tout aussi vive aux Lèches, près de Mussidan, où Nordex-RWE Renouvelables projette d'installer 11 éoliennes. Vendredi 21 janvier, l'association Défense de la forêt du Landais (DFL) présidée par Monique Gauffre, a tenu une réunion publique à la salle des fêtes des Lèches pour alerter sur les nuisances supposées des éoliennes. La municipalité précédente avait pris une délibération favorable, que se sont empressés d'annuler ses successeurs élus en juin 2020. Reste que Nordex-RWE Renouvelables pourrait installer un mât de mesure du vent.

À Sarlande, l'installation d'un mât de mesure en 2021 par le groupe RP Global a mis le feu aux poudres. Des opposants au projet éolien reprochent au maire, Alain Meyzie, de ne pas se positionner publiquement contre. L'édile refuse de « céder à la pression », estimant que « l'éolien est une affaire privée dans laquelle il n'a pas à intervenir ». Face aux tentatives d'intimidation dont il dit faire l'objet, le premier magistrat n'exclut plus de déposer plainte contre X.

Prendre les devants

À Boisse, dans le sud du Bergeracois, le projet de construction d'un parc de quatre éoliennes porté par Nordex-RWE se heurte

à l'opposition de l'association Vent debout, Non aux éoliennes en Périgord pourpre. Son président, Patrick Birot, espère convaincre les élus de la Communauté de communes de se mobiliser pour obtenir le retrait de Boisse et des communes proches des zones cibles qui ont été arrêtées par le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADTT) de Nouvelle-Aquitaine.

« La commune n'a pas pris de position claire sur la question, estimant que le projet n'avait pas connu d'avancée particulière, mais de notre côté, nous voulons prendre les devants », explique Patrick Birot.

É. D.



L'association 3 D s'oppose au projet du parc des Grands-Clos situé à cheval sur les communes de Puymangou et de Parcoul.

LAURENT THEILLET / « SUD OUEST »